



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2026-39-RH

Tableau d'avancement de l'année 2026
Au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 18 décembre 2008 n° VIII-10-2008 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité social territorial ;

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 26 novembre 2025 après avis du comité technique ;

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 21 janvier 2026, 2 agents promouvables, dont 1 femme - ...% et 1 homme-...%).

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026, les fonctionnaires suivants :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
SALOMÉ Karine	Adjoint technique – Echelon 8	01/06/2026
MORICEAU Mickaël	Adjoint technique – Echelon 7	01/06/2026

Article 2 : Madame le Maire et Madame La Directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au Centre de Gestion de Loire Atlantique.

Fait à la Plaine sur Mer,
Le 25 février 2026

Danièle VINCENT,
Maire



Notifié le : 07/05/2026
Karine SALOMÉ

Mickaël MORICEAU

16/04/2026